

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt deux
En exercice : 11	le 13 septembre 2022
Présents : 6	le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
Votants : 6	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Pour : 6	sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Contre : 0	
Abstention : 0	Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/09/2022

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Jacques BAIJOT, Corinne DESHAYES, Denis JAECK, Danielle LESPINASSE, Juliette LAEVENS, Isabelle MONTETAGAUD.

Absents excusés : François KLERE, Emmanuelle LEROYER, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Roland PIDOUX

Mme Corinne DESHAYES a été élue secrétaire de séance

Objet : INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT, FIXATION DU TAUX

Le Maire de Bélaye expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- De fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologique préventive,

Vu le décret n°2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal de Bélaye, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le taux de **la taxe d'aménagement à 2 %** sur le territoire de la commune de Bélaye.

Charge le Maire de notifier cette décision aux service préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Maire
Jacques BAIJOT



Certifié exécutoire
Publié ou notifié

